



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18.INT.160

Déposé le : 17.04.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Balance ton infirmière cochonne !

Texte déposé

Au mois de mars dernier, plusieurs professionnel-le-s de la santé ont été alerté-e-s par un journaliste du *Régional* à propos d'illustrations pour le moins problématiques dans le *Manuel pratique d'anesthésie*, ouvrage de référence en anesthésiologie du Dr Eric Albrecht. Cet ouvrage, à disposition à la bibliothèque du CHUV et mis en référence pour de nombreux examens, contient au moins deux illustrations présentant les patientes et les infirmières comme des objets sexuels.

À juste titre, les médecins interrogé-e-s à ce sujet sont affligé-e-s et découragé-e-s. La section vaudoise de l'association suisse des infirmières et infirmiers déplore également ces images et en demandent le retrait, ce que va faire l'auteur.

Néanmoins, le Dr Albrecht ne semble pas avoir pris conscience de la portée sexiste (et pas seulement « pouvant heurter certaines sensibilités ») de ces images, pas plus que des difficultés particulières que rencontrent les femmes dans le milieu médical.

Ainsi, un tel cas démontre le sexisme structurel qui sévit et perdure dans le milieu médical : harcèlement sexuel, blagues et remarques sexistes, violences gynécologiques et obstétricales, plafond de verre, etc. Cet état de fait touche tant les praticiennes que les patientes, une majorité aux expériences de discrimination encore trop peu entendues dans un milieu où s'opposer à la culture sexiste dominante peut coûter une carrière.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Comme le Conseil d'Etat se positionne-t-il face à cet ouvrage et à ses illustrations?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'autres ouvrages contenant ce type de représentations dégradantes pour les femmes ou d'autres minorités? Si oui, que compte faire le Conseil d'Etat?
3. Ce type d'illustrations créant un climat hostile pour les patientes, les étudiantes et les collaboratrices des hôpitaux, comment le Conseil d'Etat compte les protéger de ces attaques sexistes?
4. Le Conseil d'Etat peut-il détailler les mesures déjà prises contre ce sexisme structurel?
5. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il intensifier son action contre les discriminations sexistes existant au sein de la chaîne médicale (dans les hôpitaux publics comme à l'Université)?

Lausanne, le 15 avril 2018

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

PORCHET Léonore

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

CHRISTEN Jérôme

Signature :



Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch